

2ème tour des municipales : la santé a-t-elle un prix ?



5 jours avant la date fatidique du 27 mai, lors d'une conférence de presse, vendredi 22 mai, le premier ministre et le ministre de l'Intérieur ont annoncé leur décision. Les 4922 communes (environ 16 millions d'électeurs) sur 34 968 qui n'ont pas élu leur équipe municipale au 1er tour devront organiser un second tour le 28 juin.

Pour tenir compte de l'avis plus que prudent du Conseil scientifique (mettant de telles réserves à ses recommandations qu'il s'agit plus d'un feu orange avec de nombreux pigments d'une couleur primaire bien connue en matière de circulation routière) cette décision est réversible et prévoit une clause de « revoyure » qui interviendra sans doute dans deux semaines.

Si pour des raisons sanitaires le scrutin ne peut être maintenu le processus électoral repartira de zéro dans les communes où le premier tour du 15 mars n'a pas été conclusif.

Mercredi 27 mai un projet de loi sera présenté en Conseil des ministres afin de permettre le report du second tour au plus tard jusqu'en janvier.

Alors que la pandémie est encore loin d'être derrière nous, pourquoi prendre une telle décision. Pour certains le processus démocratique ne doit pas être pris en otage mais avec un taux d'abstention de quasiment 55% au 1er tour on peut raisonnablement se poser des questions.

Rappelons que pour être élu au 1er tour, il fallait obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés, et non des votants et encore moins des électeurs inscrits.

Les raisons de la prise de cette décision semblent plutôt essentiellement économiques. En effet plus de 50% de la commande publique s'effectue à l'échelon municipal. La majorité des communes ayant besoin d'organiser un deuxième tour étant des moyennes ou des grandes communes (dont Paris, Lyon et Marseille) et ainsi le plan de relance économique qui devrait être présenté courant septembre par le gouvernement serait très difficile à mettre en place. En outre, environ 1100 intercommunalités sont aussi en attente d'une partie de leurs représentants communautaires.

Quid de la campagne électorale ? Même si selon Christophe Castaner la campagne entre les deux tours ne dure habituellement que 6 jours alors que les candidats disposent cette fois de plusieurs semaines. Mais dans quelles conditions puisque les meetings, les tractages sur les marchés et les poignées de mains sont exclues. Même le porte à porte (masqué?) semble

devenu trop intrusif.

Les candidats devront slalomer entre un recours massif au numérique et un recours massif à l'affichage (souvent sauvage...) même si c'est un procédé archaïque.

Concernant Paris, si Anne Hidalgo et Rachida Dati se montrent favorable à cette date, les autres candidats se montrent plus circonspects pour ne pas dire hostiles.

On peut se demander comment vont s'organiser le travail énorme de préparation des élections et la tenue des bureaux de vote, même si les procurations seront exceptionnellement facilitées.

Dans les bureaux de vote les règles sanitaires déjà adoptées au premier tour, avec le succès que l'on sait, seront de nouveau en vigueur.

Les agents seront-ils protégés par des plexiglass? Quels équipements de protection leurs seront fournis ?

Les électeurs devront porter un masque alors que la municipalité n'en a pas fourni à tous les habitants.

L'UNSA restera très vigilante quant aux conditions de travail de nos collègues car même si, comme l'a dit le Président de la République, nous sommes en guerre, les agents ne doivent pas être de la chair à canon.